

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2022/ 178

DECISION MUNICIPALE

GRILLE TARIFAIRE "SPECTACLES" - AJOUT DE TARIFS MODIFICATION

7. 6 - Contributions Budgétaires

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-2°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 Juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2022** de la Commune voté le **17 Décembre 2021**,

Vu l'inscription à l'Article **7062** - Fonction **33** du Budget,

Vu la décision municipale n° **2022/106** en date du **20 Juin 2022** relative à la grille tarifaire "Spectacles",
Considérant qu'il convient de préciser la désignation de certains tarifs de la grille tarifaire "Spectacles",

DECIDE :

Article 1^{er} : Décide de compléter la colonne désignation de la grille tarifaire "Spectacles" afin qu'un intitulé soit attribué à l'ensemble des tarifs.

Article 2 : Les tarifs restent inchangés.

Article 3 : Les recettes seront imputées à l'Article **7062** - Fonction **33** du Budget.

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le

13 OCT. 2022

Reçu en Sous-Préfecture le **13 OCT. 2022**

Mis en ligne sur le site de la Ville le

Le Maire,



Bertrand RINGOT

2. Culture et loisirs										
2.5 Spectacles										
DESIGNATION DES TARIFS	Durée / Qté	Par	Taux TVA	Tarif de Base			Tarif Gravelinois			
				HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	
Son et Lumière - imputation 7062.33										
Entrée au spectacle au Plein tarif	spectacle	pers.	5,50%	14,22 €	0,78 €	15,00 €	14,22 €	0,78 €	15,00 €	
Entrée au spectacle au Tarif réduit	spectacle	pers.	5,50%	11,37 €	0,63 €	12,00 €	11,37 €	0,63 €	12,00 €	
Entrée au spectacle pour les enfants de moins de 12 ans	spectacle	enfant	5,50%	4,74 €	0,26 €	5,00 €	4,74 €	0,26 €	5,00 €	
Entrée au spectacle pour une Famille de 2 adultes avec 2 enfants	spectacle	famille	5,50%	28,44 €	1,56 €	30,00 €	28,44 €	1,56 €	30,00 €	
Spectacles divers (ONL, théâtre, ...) - TARIF B - imputation 7062.33										
Plein tarif	spectacle	pers.	5,50%	7,58 €	0,42 €	8,00 €	7,58 €	0,42 €	8,00 €	
Tarif réduit	spectacle	pers.	5,50%	3,79 €	0,21 €	4,00 €	3,79 €	0,21 €	4,00 €	
Spectacles Jeunes Publics - TARIF C - imputation 7062.33										
Entrée au spectacle	spectacle	pers.	5,50%	1,42 €	0,08 €	1,50 €	1,42 €	0,08 €	1,50 €	
Evènements culturels, artistiques et divers - imputation 7062.33/024										
Entrée au spectacle catégorie 1	spectacle	pers.	5,50%	14,22 €	0,78 €	15,00 €	14,22 €	0,78 €	15,00 €	
Entrée au spectacle catégorie 2	spectacle	pers.	5,50%	9,48 €	0,52 €	10,00 €	9,48 €	0,52 €	10,00 €	
Entrée au spectacle catégorie 3	spectacle	pers.	5,50%	7,58 €	0,42 €	8,00 €	7,58 €	0,42 €	8,00 €	

Conditions particulières :

- le tarif réduit concerne les demandeurs d'emplois, les étudiants, les moins de 25 ans, les détenteurs de la carte culture, les groupes d'au moins 10 personnes, les individuels inscrits aux enseignements artistiques proposés par les structures culturelles communales.
- Le Pass Culture est accepté comme moyen de paiement pour les activités inscrites sur le site et l'application dédiés au Pass Culture.

13 OCT. 2022

Reçu en Sous-Préfecture le

Mis en ligne sur le site de la Ville le